



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

crédit

Question écrite n° 46760

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation sur les abus constatés aujourd'hui en matière de crédit à la consommation, par suite notamment des pratiques publicitaires généralisées et séduisantes. Beaucoup de nos concitoyens se laissent entraîner par cette facilité d'obtention d'un crédit et se trouvent confrontés au surendettement. Il lui demande si elle ne juge pas opportun de prendre des dispositions pour limiter les effets nocifs de cette pratique du crédit non contrôlé, sans porter atteinte à la liberté d'achat des consommateurs.

Texte de la réponse

Dans le prolongement de la récente réforme de la procédure du traitement du surendettement des ménages, la secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat et à la consommation a demandé au Conseil national de la consommation (CNC) d'examiner les mesures qui pourraient être associées à ce nouveau dispositif pour prévenir l'apparition de telles situations. Cette initiative concerne notamment les améliorations susceptibles d'être apportées aux dispositions du code de la consommation qui encadrent la publicité des offres de crédit. Dans le même esprit, le CNC a été également chargé d'examiner le mode de fonctionnement des comptes permanents et d'envisager les améliorations susceptibles d'y être apportées pour prévenir les situations de surendettement. Le groupe chargé de ces travaux au CNC tient régulièrement des réunions depuis le mois de septembre 1999. Après avoir examiné les améliorations pouvant être apportées aux offres publicitaires de crédits, le groupe de travail poursuit actuellement ses travaux sur le dossier des comptes permanents et du crédit renouvelable. Le projet d'avis du CNC pourrait être finalisé au cours du deuxième semestre 2000.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46760

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : PME, commerce et artisanat

Ministère attributaire : PME, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3093

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4037